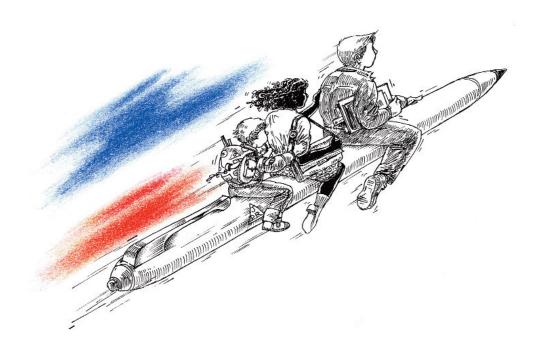
GRAND ORIENT DE FRANCE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

« L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE DU FUTUR »

RAPPORT DE LA COMMISSION PROPOSITIONS JUIN 2009





16, rue Cadet - 75439 PARIS cedex 09 - www.godf.org

SOMMAIRE

	Page
Préface de Pierre LAMBICCHI, Grand Maître du G.O.D.F.	1
Composition de la Commission	3
Préambule	5
Des propositions pour une « Ecole Républicaine du futur »	9
Rapport des travaux de la Commission	
1. Une nouvelle vision de la formation	12
2. Un nouveau périmètre de l'École à définir	15
3. L'Ecole dans son nouveau périmètre et les relations	
avec ses partenaires	17
4. En guise de conclusion	19
Annexes:	
1. « L'École de la République pour quoi faire ? »	21
2. Rapport d'une question à l'étude,	
une force de proposition	23
3. Conférenciers et experts entendus, le point de vue	
de représentants des personnels	28
4. Thèmes traités	29
5. Travaux de Loges	29



www.godf.org www.ecole-republicaine-du-futur.org

Publication du Grand Orient de France

Editeur délégué : Conform édition N° 978-2-917075

Rapport sur l'École Républicaine du Futur PRÉFACE

Pierre LAMBICCHI

Grand Maître du Grand Orient de France

L'École de la République est l'outil fondamental pour préparer l'insertion dans la société et l'exercice d'une citoyenneté active et responsable. A ce titre, instruction et éducation en constituent les deux axes essentiels, les deux vecteurs, sur lesquels s'organise et se met en œuvre le système éducatif français.

Elle est la première priorité de l'État car elle construit l'Homme citoyen. A ce titre, elle mérite tous les égards. Elle situe son action dans le long terme.

Pourtant, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, pratiquement chacun de ses ministres a cru devoir marquer son passage d'une réforme de plus ou moins grande ampleur dont la caractéristique était souvent de revenir à une gestion comptable ou pire, à privilégier l'acquisition des savoirs sur la connaissance!

Personne n'a réussi ou n'a voulu engager un réel processus d'évaluation du système éducatif, préférant s'adapter aux fluctuations de l'opinion sur fond de consultation électorale ou d'un mouvement populaire.

Dans ces conditions, dévalorisée, l'Ecole de la République est, aujourd'hui, à la croisée des chemins :

- ou bien elle est repensée dans son rôle d'éducation du jeune citoyen, pour l'insérer socialement et professionnellement, ce qui ne peut qu'être le rôle d'un service public;
- ou bien elle devient un service de formation à la carte, abandonnant de fait sa référence à la République, pour lequel chaque petit Français se verrait attribuer un « chèque éducation ».

Cette alternative est du domaine de la délibération collective. Un tel choix engage l'avenir et pour longtemps. Il appartient, à tout le moins, à la représentation nationale d'en débattre.

Conscient de cet enjeu, le Conseil de l'Ordre du G.O.D.F. a souhaité engager une réflexion ayant pour objectif de redéfinir les principes sur lesquels reconstruire l'École Républicaine du Futur.

La Commission « Ecole Républicaine du futur » a auditionné une trentaine d'experts (médecins, chercheurs, spécialistes, représentants des personnels), pris en compte les travaux des loges de la « question à l'étude : L'École de la République : pour quoi faire ? » ainsi que des travaux spécifiques communiqués par les loges.

Loin de prétendre élaborer une énième réforme, ce qui n'est ni la vocation ni la volonté des francs-maçons du Grand Orient de France, nous avons décidé de formuler six préconisations principielles pour reconstruire une « École Républicaine du Futur ».

Composition de la Commission « ECOLE RÉPUBLICAINE DU FUTUR »

ARCIZET Guy Conseiller de l'Ordre 2008

BINDER Camille Conseiller de l'Ordre 2008 et 2009

Président 2008

Conseiller de l'Ordre 2009,

BODIN Joël Secrétaire 2008 et 2009

CERFONTAINE Jean-Yves

Président 2009

CORDIER Roger Conseiller de l'Ordre 2008 et Grand Maître adjoint 2009

DUFRESNE Jacques

CONTREMOULIN Gérard

GERAUDELLE Alain Conseiller de l'Ordre 2008

et Grand Maître adjoint 2009

GUGLIELMI Jean Rapporteur

LE BRIS Xavier Conseiller de l'Ordre 2008 MORFOUACE Daniel

MOUROT Alain Conseiller de l'Ordre 2008 ORY Daniel Conseiller de l'Ordre 2008

PENOT Jean-Luc

SCHOENAUER Christian

PRÉAMBULE

Faut-il encore, toujours, une école républicaine? Toute réponse à cette question conduit à poser la question du sens de l'École.

Depuis une trentaine d'années, bon nombre de philosophes et de sociologues, de juristes, d'économistes, tous observateurs attentifs et passionnés du monde, semblent, sous des approches et peut-être des aspirations différentes, établir un constat partagé: une fragilisation du lien social, un étiolement de la notion de solidarité, thèmes centraux pour nous, Francs-maçons du G.O.D.F.

Ainsi chaque rentrée scolaire charrie-t-elle son lot de livres sur et autour de l'école. Le sentiment est que « L'écrivaillerie semble être quelque symptôme d'un siècle débordé: quand écrivîmes-nous tant, depuis que nous sommes en trouble? » comme se plaisait à noter Montaigne dans les Essais¹. Et si, par exemple, André Comte-Sponville² pour sa part, récuse violemment des ouvrages ou des essais comme: La société des individus³, La dissociété⁴, Le déclin de l'institution⁵, L'Ère du vide⁶, Le crépuscule du devoir ७, La société de déception³ et L'insécurité sociale³... il n'en reste pas moins qu'avec des approches différentes, la plupart de leurs auteurs, certains pour s'en féliciter, d'autres pour le déplorer, insistent sur le retour de l'individu avec la mise en avant de la liberté, sans ses compléments attitrés et indispensables : égalité et fraternité.

La liberté prévaut donc dans la pensée néoconservatrice et conduit à une devise certes, mais en deux mots : « liberté » et « responsabilité individuelle ». Le reste n'est que conséquence, et il serait dangereux de traiter des questions graves en ne recherchant que des explications internes – elles sont à l'évidence indispensables – ou en les extrayant, pour les besoins de la cause, de leurs contextes idéologiques, politiques et moraux.

¹ Montaigne Michel de, *Les Essais*, Paris, Imprimerie nationale, 1998, volume III, p.250.

² Philosophe et enseignant français, né en 1952 ; il est l'auteur de nombreux ouvrages. Philosophe humaniste, il a mis la philosophie à la portée de tous et il a remis la recherche de la sagesse au premier plan.

³ Elias Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

⁴ Généreux Jacques, *La dissociété*, Paris, Seuil, 2006.

⁵ Dubet François, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, 2002.

⁶ Lipovetsky Gilles, *l'Ère du vide : essais sur l'individualisme contemporain,* Paris, Gallimard, 1983

⁷ Lipovetsky Gilles, Le crépuscule du devoir, Paris, Gallimard, 2000.

⁸ Lipovetsky Gilles, *La société de déception*, Paris, Éditions Textuels, 2006.

⁹ Castel Robert, L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé? Paris, Seuil, 2003.

Il ne s'agit pas de renvoyer toute réforme de l'École à un hypothétique et lointain aggiornamento politique, mais d'extraire la cause profonde, sous-jacente à nos réflexions pour proposer à nos Frères en Humanité, l'Étoile, le Cap moral d'une réforme. Car on note généralement dans tout projet, l'absence de consensus social sur l'éducation, mais plus encore sur les valeurs.

Nous ne pouvons pas nous contenter de noter que beaucoup de tentatives de réforme échouent, regretter que les marquages idéologiques partisans donnés à des textes induisent de façon sempiternelle des abrogations et des mesures opposées, déplorer qu'à ce jeu les personnels attendent le contrordre et s'organisent dans le quotidien sur la base de leurs propres convictions, et regarder, consternés, une école qui, malgré des progrès incontestables, ne parvient pas à réduire de façon significative les difficultés scolaires des plus démunis et à devenir cette école à la fois juste et efficace dont la République a besoin. Cette situation est utilisée par les ultralibéraux pour légitimer des retraits de moyens, l'arrivée d'une culture de la performance caricaturale, l'émergence de moyens alternatifs aux services publics gratuits dont les jardins d'éveil sont le plus bel exemple.

Si l'on doit réformer tel maillon du système ou le décret de 1950 portant statut des professeurs certifiés, si l'on désire amplifier l'autonomie de l'établissement ou revoir l'architecture des diplômes, si l'on veut même développer une stratégie compte tenu des superpositions de dispositifs de soutiens pour porter des remèdes aux échecs scolaires, ou même innover avec les rythmes scolaires, facteur important pour la réussite des élèves, si l'on doit prendre quelque décision que ce soit en rapport avec le système éducatif, alors, il faut d'abord un consensus sur les valeurs de l'École et une adhésion à ses principes.

S'il en est ainsi, le projet de l'École Républicaine du Futur devra se placer philosophiquement dans la perspective d'un consensus sur les valeurs de la République et tout particulièrement sur le triptyque « Liberté-Égalité-Fraternité » afin que cette École porte toujours les espoirs d'une société plus juste et plus solidaire.

En 2007, une question à l'étude des Loges « l'École de la République, pour quoi faire? » et une Commission pour analyser « l'École face aux enjeux du 21e siècle » ont montré, d'une part, la réelle culture collective dans le domaine de l'Éducation et la clairvoyance des frères du G.O.D.F. pour l'avenir promis aux jeunes, d'autre part, la Commission, à travers des réunions publiques, des exposés, des communications, des témoignages de personnalités représentatives, auteurs, chercheurs, professeurs, représentants de parents d'élèves, représentants syndicaux des enseignants et des corps

de l'administration scolaire et universitaire, s'est donné les moyens d'aborder les thèmes essentiels de la problématique de « l'École Républicaine du Futur ». ¹⁰

L'ensemble des contributions et des travaux de la Commission, l'analyse des travaux de la question à l'étude des Loges et la rencontre des personnalités et chercheurs compétents, montrent qu'il faut : d'abord, affirmer une nouvelle vision de cette institution qui doit valoriser tous les parcours à l'issue de la scolarité obligatoire ; ensuite, reconsidérer le périmètre de l'École étant donné l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active des jeunes qui la fréquentent ; enfin, amplifier les relations avec les différents partenaires qui naturellement accompagnent son action.

_

¹⁰ Le n° 283 (décembre 2008) d'*Humanisme* en rend compte dans un dossier consacré à ce sujet.

DES PROPOSITIONS

POUR UNE « ÉCOLE RÉPUBLICAINE DU FUTUR »

Une inspiration fondatrice, une nouvelle vision de la formation, un nouveau périmètre à définir, la prise en compte continuée des difficultés des élèves à chaque moment de la scolarité obligatoire et le renforcement des relations entre l'École et ses partenaires : telle est l'équation fondamentale d'une « École Républicaine du Futur »

1. le projet de l'École Républicaine du Futur devra se placer philosophiquement dans la perspective d'un consensus sur les valeurs de la République.

Il est porteur et garant des idéaux de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité.

Il repose sur des principes incontournables :

- « l'École du futur » est républicaine, son fondement est prévu dans la Constitution, elle est une chose publique ; il en découle qu'elle n'est pas un enjeu politicien et les politiques doivent s'inspirer du seul intérêt commun.
- « l'École du futur » est un exemple de rapport au savoir et non le théâtre d'une adaptation aveugle, irraisonnée et mécanique face à un environnement incertain.
- « l'École du futur » est la même pour tous : le principe d'égalité implique que chaque citoyen ait un accès identique à l'institution et qu'il ne se crée pas d'emblée d'école à deux vitesses ; le principe de liberté implique que chaque citoyen puisse se perfectionner dans la mesure de sa volonté ; le principe de fraternité implique de veiller à faire respecter les précédents.
- « l'École du futur » est laïque, neutre à l'égard des pensées religieuses et philosophiques : elle repose sur le principe de laïcité qui implique le respect de l'autre, l'apprentissage de la tolérance, l'exercice du vivre ensemble.
- « l'**École du futur** » forme des **citoyens** : la dimension citoyenne de l'individu est plus large que la seule dimension économique ; elle est donc une école de la vie dans tous ses aspects.
- «l'École du futur » s'inscrit dans le cadre de la scolarité obligatoire : elle n'abandonne pas aux aléas de la naissance et de la vie le soin de

l'instruction, de l'apprentissage et du perfectionnement. Elle dépasse le principe de la sélection des élites pour **valoriser la réussite** des projets et **des parcours de tous les élèves**.

- « l'École du futur » est une école permanente, elle sert une École "durant" la vie : elle doit répondre au besoin désormais incontournable d'adaptation continue à un environnement de plus en plus complexe et changeant.
- 2. Nouveau paradigme, « l'École Républicaine du Futur » est ouverte sur la vie, intègre tous les niveaux d'enseignement (y compris l'école maternelle) et la préparation à l'insertion dans le monde du travail. Elle constitue un ensemble dont les composantes ne sont pas nécessairement construites sur un modèle unique et/ou historique.

Au-delà de l'école obligatoire entre 6 et 16 ans, la République doit élargir le périmètre de ses obligations envers les élèves qui la fréquentent à une période qui pourrait débuter à 3 ans et qui, au-delà de 16 ans, s'achève par une intégration professionnelle réussie. Les sous-ensembles de ce nouvel engagement républicain à l'égard de la jeunesse devront être en interrelations.

- 3. La mixité sociale et l'égalité entre tous doivent y être assurées. Cela suppose que l'École prenne en compte les différences de toutes sortes qui existent entre les enfants, et qu'elle donne à tous, sans préorientation ni redoublement, les connaissances et les compétences nécessaires à la formation du citoyen du XXIe siècle. Chaque acteur de l'École se doit alors d'en appréhender les dispositions afin que ce nouveau système éducatif fasse partie de ses représentations et le conduise à adhérer à son ambition.
- 4. Cette École ne saurait être « sanctuarisée » et ainsi isolée du monde car elle n'instruit ni n'éduque seule. Les familles en premier lieu, mais aussi les collectivités locales, les animateurs de l'éducation populaire, les clubs sportifs, les associations, les centres de formation artistique, les médias même dans le meilleur des cas, contribuent à l'instruction, à la formation, à l'éducation des jeunes. Il appartient à « l'Ecole Républicaine du Futur » au minimum de reconnaître ces apports, au mieux de les fédérer, de les faciliter, de les compléter.

- 5. Instruire et éduquer les jeunes sont les objectifs primordiaux de l'École qui doivent être menés de pair, car ils sont indispensables l'un à l'autre. L'éducation suppose l'instruction. C'est la responsabilité et la mission de l'École de fournir à la Nation de jeunes citoyens instruits capables d'exercer, autant que leurs talents le permettent, leurs responsabilités familiales, politiques, économiques et sociales.
- 6. La prise en compte la plus précoce possible et continuée des difficultés des élèves par l'École et le renforcement des relations et des concertations entre tous les partenaires, favorisent la réussite scolaire et l'insertion dans la vie. C'est ce que corroborent les études sur l'efficacité et sur l'équité des systèmes éducatifs quand ils combinent pilotage central et autonomie des acteurs locaux. De même, une plus grande initiative laissée aux acteurs locaux et une utilisation de la carte scolaire pour garantir la mixité sociale sont les pistes à tracer pour une meilleure prise en charge des populations scolaires en difficulté.

0 0

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

1 Une nouvelle vision de la formation

En moins d'un siècle, l'Ecole de la République française a réussi, bien au-delà de la scolarité obligatoire, à accueillir et à scolariser la quasi-totalité des jeunes de 3 à 18 ans. Les francs-maçons ne sont pas des nostalgiques. Ils savent que ce n'était pas mieux avant et que notre pays n'a pas à rougir ni de son École, ni de ses enseignants. Dans le même temps, malgré des transformations constantes de son organisation et de son fonctionnement, notre école peine à s'adapter aux évolutions culturelles, sociales, économiques et technologiques et à réduire l'impact des inégalités sociales sur les parcours scolaires. Enfin, depuis plusieurs années, le système éducatif semble bloqué et les résultats scolaires ne progressent plus, voire, dans certains cas, se dégradent.

Le monde a changé. La France a changé. Les familles ont changé. Les enseignants ont changé. Les enfants ne sont plus les mêmes. Ces évolutions s'accélèrent. Une véritable mutation de nos sociétés est en cours. Pour faire face aux redoutables enjeux du XXIe siècle, une véritable refondation de l'Ecole de la République semble nécessaire.

Les objectifs qui ont présidé à sa construction au début de la IIIe République étaient :

- l'instruction des enfants du peuple au sein d'un enseignement primaire longtemps séparé d'un enseignement secondaire réservé aux enfants de la bourgeoisie ;
- la substitution de l'Etat laïque aux écoles religieuses pour assurer l'essentiel de l'offre scolaire ;
- la construction de l'unité nationale encore inachevée.

Ces trois objectifs étant largement atteints, d'autres enjeux sont progressivement apparus qui s'imposent aujourd'hui avec urgence :

- 1. assurer l'instruction et l'éducation de chaque enfant, avec ses particularités, ses qualités, ses handicaps ;
- 2. contribuer à l'éducation de chaque enfant pour en faire un citoyen¹¹;
- 3. préparer chaque enfant à intégrer la société adulte ;
- 4. respecter tout au long du processus éducatif les rythmes de l'enfant;
- 5. contribuer, avec d'autres institutions de la République, à la mixité sociale et à la diminution des inégalités en achevant la démocratisation de la réussite scolaire ;
- 6. assurer la transmission du patrimoine culturel de la France et de l'Humanité d'une génération à l'autre ;
- 7. contribuer au développement futur de notre pays.

Pour assurer toutes ces missions, l'École ne peut plus être un sanctuaire isolé de son environnement. Pour recevoir l'instruction et l'éducation, l'élève ne doit plus être séparé du monde où il se prépare à entrer. L'enseignant est le maître d'œuvre de l'enseignement, mais il n'en est pas le seul acteur. Les familles, les collectivités territoriales, le milieu local, les associations complémentaires, le monde de l'emploi, les médias jouent consciemment ou non un rôle très important, permettant à l'école d'être le creuset dans lequel se forme le futur citoyen.

Si l'on veut lutter contre les inégalités et les réduire, il convient d'agir dès l'école maternelle dont le but est d'apprendre et comprendre au contact de la vie, par la vie, en développant toutes les capacités sensorielles, perceptives, manuelles et langagières de l'enfant. Viennent ensuite les apprentissages fondamentaux de la scolarité obligatoire avec le souci de continuer de les développer aussi bien dans leurs composantes sensibles et manuelles que cognitives et intellectuelles dans une institution ouverte sur la vie pour la maîtrise d'un ensemble commun et partagé de connaissances. Aux dix années de scolarité obligatoire et à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, doit correspondre un parcours cohérent et sans rupture. C'est pourquoi l'école et le collège doivent rapprocher leur organisation, leur pédagogie, constituant ensemble l'établissement de la scolarité obligatoire pour tous.

Ce n'est qu'à la fin de la scolarité obligatoire et le niveau minimum étant acquis, à l'entrée au lycée, qu'un dispositif d'orientation progressive permettra d'aider les élèves à construire leur projet de formation et d'insertion dans un contexte où la formation sera constamment présente pour satisfaire

¹¹ Cette dimension émerge pendant la Révolution française, notamment chez Condorcet; elle réapparaît avec la perspective de l'instauration du suffrage universel, porté par Jean Macé et la Ligue Française de l'enseignement. Elle aurait tendance à être absente des préoccupations actuelles alors qu'elle est une composante fondamentale de l'École de la République.

à des exigences d'une société ouverte sur la culture et l'innovation qui ont leurs exigences. C'est ouvrir sur un domaine couvert par la loi de 1971 portant sur « la formation continue dans le cadre de l'éducation permanente » qui, rentrant dans le panorama de l'éducation, mérite d'être articulé avec le projet de « l'École Républicaine du Futur ».

La nouvelle vision de l'École Républicaine ouverte sur la vie doit intégrer tous les niveaux d'enseignement y compris l'école maternelle et la préparation à l'insertion dans le monde du travail, ensemble dont les composantes ne sont pas nécessairement construites sur un modèle unique et/ou historique

La mixité sociale et l'égalité entre tous doivent y être assurées. Cela suppose que l'École prenne en compte les différences de toutes sortes qui existent entre les enfants, et qu'elle donne à tous, sans pré-orientation, ni redoublement, les connaissances et les compétences nécessaires à la formation du citoyen du XXIe siècle. Chaque acteur de l'École se doit alors d'en appréhender les dispositions afin que ce nouveau système éducatif fasse partie de ses représentations et le conduise à adhérer à son ambition.

Cette École ne saurait être « sanctuarisée », car elle n'instruit ni n'éduque seule. Les familles en premier lieu, mais aussi les animateurs de l'éducation populaire, les clubs sportifs, les centres de formation artistique, les médias même dans le meilleur des cas, contribuent à l'instruction, à la formation, à l'éducation des jeunes. Il appartient à « l'Ecole Républicaine du Futur » au minimum de reconnaître ces apports, au mieux de les fédérer, de les faciliter, de les compléter.

2 Un nouveau périmètre de l'École à définir

Les premières années de scolarisation à l'école maternelle montrent l'importance de la maîtrise du langage pour les futurs apprentissages de la lecture et de l'écriture chez beaucoup d'enfants. D'après les recherches conduites, c'est la pauvreté du langage de certains élèves qui est responsable des échecs dans ces domaines. Il est donc fondamental que l'école maternelle soit le lieu d'apprentissage du langage oral, d'une part par l'enrichissement systématique du lexique enfantin, d'autre part par sa maîtrise qui permet de verbaliser et d'articuler sa pensée. Cette pédagogie est une garantie de réussite dans les apprentissages sociaux, lecture et écriture, c'est aussi une assurance du bon déroulement d'une scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans.

Depuis les années 70, le système éducatif a connu un essor important sur le plan quantitatif. C'est durant ces années qu'il s'est construit « un collège par jour ». Cet accès massif au premier cycle de « l'enseignement secondaire » a eu pour conséquence la massification du second cycle augmentant les effectifs de candidats de toutes les options du baccalauréat général, technologique et professionnel. Le résultat est là, les statistiques de *L'état de l'École de 2007* précisent que maintenant « presque tous les jeunes parviennent au terme du collège et sur l'année 2006, 64 % accèdent au niveau du baccalauréat, 50% d'entre eux entrent dans l'enseignement supérieur et un peu plus de 40% obtiennent un diplôme de ce niveau... ».

Cependant, on constate que 750 000 jeunes qui quittent chaque année le système éducatif, se répartissent en cinq catégories à peu près égales. La première représente ceux qui sortent sans diplôme, ils sont environ 135 000, par génération, qui achèvent leurs études sans rien avoir obtenu. La seconde qui est environ de 20%, correspond à ceux qui ont obtenu un CAP ou un BEP. Une troisième presque équivalente est composée de ceux qui ont un baccalauréat qui est de nature principalement professionnelle, la quatrième est constituée de ceux qui ont un diplôme de technicien de l'enseignement supérieur BTS ou DUT et la cinquième, les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur long.

Ces constats montrent que toute formation initiale va d'une première formation qui commence avec l'école maternelle et qui s'achève avec l'entrée dans la vie active entre 16 et au-delà, généralement 25 ans. Or, l'emploi des jeunes est un des problèmes actuels sensibles. Les statistiques

nationales montrent que les difficultés pour trouver un emploi augmentent, au point que très peu d'entre eux arrivent dans les années qui suivent leur sortie de l'École à se placer. Par conséquent, le périmètre de l'École s'étend empiriquement de plus en plus. Il est important d'être attentif au devenir de chaque jeune quelle que soit la voie choisie et suivie. La scolarisation ne se prolongera que si elle est en relation avec le projet qui la nécessite.

Le législateur, l'enseignant ou tout responsable du système éducatif doivent s'interroger non plus en termes de scolarité mais en termes d'espaces d'orientation pour tout élève issu de l'école obligatoire. En effet, les systèmes qui vont l'accueillir ont des logiques différentes et elles doivent donner toutes les garanties d'une réussite. On peut alors comprendre qu'aucune des voies empruntées ne saura être le parent pauvre et que toutes serviront le projet de l'élève.

Cette vue du périmètre scolaire valorisera toutes les voies offertes, celles de l'enseignement professionnel comme celles de tout enseignement suivi après la scolarisation obligatoire et elles seront à l'évidence porteur d'une saine concurrence au regard du système éducatif en général.

« L'École Républicaine du Futur » devra s'inscrire dans un nouveau paradigme. Elle est ouverte sur la vie, elle intègre tous les niveaux d'enseignement y compris l'école maternelle et la préparation à l'insertion dans le monde du travail. Elle constitue un ensemble dont les composantes ne sont pas nécessairement construites sur un modèle unique et/ou historique.

Ainsi, au-delà de l'école obligatoire entre 6 et 16 ans, la République devra élargir le périmètre de ses obligations envers les élèves qui la fréquentent à une période qui pourrait débuter à 3 ans et qui, au-delà de 16 ans, s'achève par une intégration professionnelle réussie. Les sous-ensembles de ce nouvel engagement républicain à l'égard de la jeunesse devront être en inter relations.

3 L'école dans son nouveau périmètre et les relations avec ses partenaires

Pratiquement, l'intégralité des populations accède au collège et achève leur scolarité. Le problème posé par cette étape de la scolarité obligatoire fait l'objet de nombreuses études et de recherches, elles montrent toutes clairement que des difficultés persistent et des inégalités demeurent pour l'ensemble des classes d'âges qui fréquentent l'École.

Ces difficultés et ces inégalités figurent aussi dans l'ensemble des travaux à l'étude des Loges, et dans les relations faites par les personnalités interviewées qu'elles soient de l'administration de l'Éducation Nationale, du monde de la recherche, des syndicats enseignants ou des fédérations de parents d'élèves.

- Tous s'accordent à souligner un déficit dans le domaine des compétences en lecture notamment, quels que soient les niveaux, école primaire ou collège.
- Ils notent que ce déficit a tendance à devenir alarmant car les statistiques montrent que le pourcentage des « très mauvais lecteurs » a tendance à augmenter.
- Ils indiquent qu'il est essentiel d'une part de repérer le plus tôt possible les difficultés rencontrées, d'autre part que les élèves, intuitu personæ, concernés fassent l'objet d'interventions rapides.
- Ils observent que ces difficultés apparaissent souvent, mais pas exclusivement, pendant les premières années scolaires, qu'elles engendrent traditionnellement le redoublement inefficace qui alourdit et qui augmente de manière disproportionnée le coût le l'institution, et il est à souhaiter qu'à l'initiative des enseignants, des dispositifs locaux et souples soient mis en œuvre.
- Ils demandent que ces mesures concernent plus spécifiquement les enfants des milieux dits « défavorisés » qui ont besoin, plus que d'autres, de faire l'objet d'une attention soutenue.
- Ils sont conscients que les déficits particuliers ou généraux, que les difficultés dans la maîtrise des apprentissages fondamentaux ou disciplinaires sont autant de facteurs qui hypothèquent l'ensemble de la scolarité des élèves et contrarient une orientation en fin d'études.

Ainsi, une solarisation réussie, aboutissant à une orientation positive, est un processus qui commence à l'école maternelle, dans laquelle les inégalités langagières se doivent d'être compensées par les pédagogies appropriées, puis qui se poursuit tout au long de la scolarité obligatoire par la prévention et le soutien dans les apprentissages fondamentaux et disciplinaires afin que ne se produisent pas les ségrégations sociales et/ou sexuées dans les parcours de formation.

On ne peut que recommander, sans attendre, des solutions permettant une réelle prise en charge et un accompagnement continu des populations en difficulté car du sort de celles-ci dépendront l'efficacité et l'équité du système.

De plus, si on prend en compte les recherches dans le domaine des politiques éducatives, il apparaît que plus on rapproche le lieu de décision de l'utilisateur final, plus les résultats sont positifs, à condition que l'administration centrale joue son rôle de régulation du système pour garantir la même qualité du service public d'éducation partout sur le territoire national.

Instruire et éduquer les jeunes sont les objectifs primordiaux de l'École qui doivent être menés de pair, car ils sont indispensables l'un à l'autre. L'éducation suppose l'instruction. C'est la responsabilité et la mission de l'École de fournir à la Nation de jeunes citoyens instruits capables d'exercer autant que leurs talents le permettent, leurs responsabilités familiales. politiques, économiques et sociales.

La Commission recommande particulièrement la prise en compte la plus précoce possible et continuée des difficultés des élèves par l'École et le renforcement des relations entre tous les partenaires, favorisant la réussite solaire et l'insertion dans la vie. C'est ce que corrobore la comparaison détaillée des études sur l'efficacité et sur l'équité des systèmes éducatifs quand ils combinent pilotage central et autonomie des acteurs locaux. De même, une plus grande initiative laissée aux acteurs locaux utilisation de la carte scolaire pour garantir la mixité sociale sont les pistes à tracer pour une meilleure prise en charge des populations scolaires en difficultés.

4 En guise de conclusion

Nombre de problèmes n'ont pas été abordés ou étudiés pour les traduire par des propositions, c'est, par exemple, celui de la pédagogie qui s'appuie sur les modèles théoriques proposés par des auteurs reconnus ou utilisés par des enseignants dans la pratique quotidienne. D'autres ont donné lieu à des présentations mais le temps a manqué pour les exploiter valablement, c'est le cas des rythmes biologiques de l'enfant et leur articulation avec le temps scolaire. D'autres ont été à peine esquissés comme celui de la « formation des enseignants » dont la présence implicite est dans chaque partie, dans chaque paragraphe, voire dans chaque ligne de ce rapport, car ce sont eux qui auront la charge du projet, de son suivi et de son développement, avec l'institution qui lui sert de support. On a aussi passé sous silence ce qui concerne les chefs d'établissement, leur nécessaire formation pour suivre la mise en œuvre de toutes les mesures qui favorisent le système. De même, le dossier sur les évaluations du système éducatif a été laissé de côté et on n'a pratiquement pas évoqué les problèmes de « déconcentration » et de « décentralisation », ce dernier mettant en relation l'État et les collectivités territoriales et locales. Il y aurait aussi à aller plus loin et s'attacher aux problèmes d'architecture et d'urbanisme liés à l'École.

Mais la méconnaissance temporaire que l'on peut avoir de ces différents domaines ne modifient pas les travaux déjà entrepris, ni les propositions qui peuvent être faites, car le processus qui est développé dans l'École met en évidence des contradictions. Parmi les principales, on peut citer :

- la tension entre instruire et éduquer ;
- la tension entre le collectif et l'individuel, l'intérêt général et les intérêts particuliers ;
- la tension entre émanciper et intégrer ;
- la tension entre le repli sur soi et l'ouverture de l'École.

On devra constamment y faire face et les décisions qui seront prises, même si elles sont remises en question fréquemment, doivent toujours privilégier la cohérence par rapport à la finalité telle qu'elle a été définie dans ce rapport : l'École Républicaine du Futur devra se placer philosophiquement dans la perspective d'un consensus sur les valeurs de la République et sur le triptyque « Liberté-Égalité-Fraternité » afin que cette École porte toujours les espoirs d'une société plus juste et plus solidaire, que les solutions apportées dépendent du court, du moyen ou du long termes. L'avenir des générations

en dépend comme celui du pays dont l'École sert les intérêts. Il n'est plus possible, dans nos civilisations contemporaines de faire l'économie de la question du savoir et de la façon de le transmettre à tous.

ANNEXES

1 – Synthèse des rapports d'une question à l'étude :« L'École de la République... pour quoi faire ? »

I – Les résultats d'une consultation

Le Grand Orient de France a mis à l'étude de ses loges une question sur « l'École ». C'est une question récurrente, mais cruciale, car en ce début du XXI^e siècle, le paysage scolaire et universitaire a subi de tels changements qu'il était légitime de se demander : « L'École de la République... pour quoi faire ? »

Tous les rapports collectés ont développé leurs propos à partir d'un modèle tripartite dans lequel l'école est au centre d'un système impliquant l'enfant, la société et le savoir. Le lexique employé est éloquent. Ce n'est pas étonnant car tout a concouru, depuis la Révolution française, à façonner un modèle classique de l'éducation en France. Les rapports ne se privent pas d'en rappeler les origines au niveau historique, soit d'une manière allusive par un nom, un acte fondateur ou une loi structurante de l'École de la République, soit d'une manière plus approfondie par son historique quasiment complet.

D'ailleurs, pour tous, ce modèle est une évidence que rien ne peut remettre en cause, et si cela était, chacun serait prêt à le défendre. Il structure le paysage français de l'éducation et si certains faits marquants sont oubliés, ils ressurgissent à propos de l'évocation d'une des caractéristiques du système. Mais, les rapports ne se complaisent pas dans un passé révolu, ils relatent l'actualité, les dernières décisions prises en matière législative.

Le problème se pose alors, dans tous les rapports, des attitudes à adopter face aux évolutions nécessaires de notre temps. L'École de la République doit-elle être reconduite à l'identique selon le modèle bien connu « transmettre » du maître à l'élève les contenus à apprendre ? Certains rapports le martèlent avec force, dénonçant au passage la démagogie de certaines initiatives novatrices. Et pourtant, tous soulignent l'évolution du monde, l'accélération de la communication et la nécessaire remise en question du système.

Même si l'École de la République ne fait aucune discrimination parmi les enfants qui la fréquentent, les problèmes sont là et ils doivent être traités selon les principes d'une Éducation Nationale capable d'y apporter des solutions :

- À la prise en compte des populations défavorisées pour qu'elles puissent bénéficier de « l'ascenseur social ».
- À l'intégration nécessaire des publics polyhandicapés au niveau tout simplement de l'égalité.
- Au développement d'une École de la République hors territoire national pour en respecter les principes.
- À la prise en compte du développement de l'enseignement professionnel qui est le parent pauvre de notre institution.

Et pourtant, « elle se meut ! » disait Galilée, l'École de la République tourne. Les problèmes évoqués sont des problèmes cruciaux que les ministères successifs de l'Éducation Nationale ont traités, traitent et traiteront encore. Il faut être vigilants et attentifs à leurs solutions. Ce n'est pas cela qui est en cause bien que ce soient des priorités. A l'heure actuelle, il s'agit de redonner de l'ambition à un système pour qu'il soit en mesure de résoudre des problèmes qui le dépassent et l'asphyxient. Bien des études, des recherches et la pratique montrent que l'École ne peut pas tout, surtout si elle doit prendre en compte au-delà de ses missions traditionnelles les nouveaux défis qui l'assaillent.

Cependant, beaucoup d'études et de rapports s'attachent quelquefois plus à la critique et à la défense de l'École de la République qu'aux propositions. Ils déplorent légitimement le statut de «l'école privée», les nouvelles modalités mises en place pour la formation des enseignants, les coups de boutoir portés à «la spécificité française» en Europe, un monde de la concurrence effrénée au niveau économique qui semble condamner la Terre dans son devenir et les solutions pour l'Homme, les nouvelles technologies dont on découvre tous les jours les influences pernicieuses...

C'est dire que les solutions à apporter dépassent les améliorations à la marge pour proposer des solutions hardies et ambitieuses. Un des rapports s'est plu à le souligner, quand il affirme que, en parlant du thème à l'étude : « Cette réflexion (...) doit permettre l'ouverture d'un champ prospectif innovant autour de l'éducation à la Citoyenneté dans le cadre environnemental du développement durable (...) ». Aussi : « L'École de la République pour quoi faire ? La réponse paraît simple et immédiate : Instruire nos élèves, Éduquer nos enfants pour qu'ils deviennent des Citoyens du Monde ».

C'est dans de telles finalités qu'il faut replacer l'École de la République. Il faut en reprendre le fil d'Ariane et sortir des imbroglios structurels, fonctionnels et environnementaux et la redessiner. C'est pour le faire qu'il faut suivre la démonstration faite par ceux qui préconisent une telle visée.

Ce rapport nous le livrons dans son intégralité comme un exemple lucide des ambitions de « l'École de la République »

2 – La force de proposition d'un rapport de la Loge *L'Encyclopédique* - Orient de Toulouse : « L'École de la République : pour quoi faire ? »

Cette réflexion s'inscrit dans une recherche de cohérence entre les questions à l'étude des loges pour permettre l'ouverture d'un champ prospectif innovant autour de l'éducation à la citoyenneté dans le cadre environnemental du développement durable. Elle exclut toute proposition programmatique qui reste du seul domaine de l'Education nationale.

La réponse paraît simple et immédiate : « Instruire nos élèves, éduquer nos enfants pour qu'ils deviennent des Citoyens du Monde. Tout est dit ... ou presque ! Mais reprenons la mission fondamentale de l'École Républicaine, celle d'instituer le Citoyen dans la République, mission confiée à l'instituteur – hussard noir, mais aussi à tout enseignant en formation initiale ou continue – et déclinée dans la *Lettre aux Instituteurs* du franc-maçon Jules Ferry. Resituons-la aujourd'hui successivement dans son évolution historique vers la laïcité accomplie, dans son cadre sociétal d'économie libérale, dans sa prospective d'éducation au développement durable.

1 - Examinons tout d'abord le cheminement historique depuis la construction de la devise républicaine et maçonnique, « Liberté-Égalité-Fraternité » jusqu'à l'inscription de la laïcité dans la Constitution :

Notre devise républicaine s'est construite dans le conflit constant du dogme et de la Raison. La Révolution de 1789 oppose à l'absolutisme monarchique de droit divin, la Raison théorisée par Kant dont notre Frère Helvétius, Diderot et les Encyclopédistes vulgariseront les déclinaisons libertaires. Jean-Jacques Rousseau en concrétisera l'expression politique dans le *Contrat Social* fondant le pouvoir souverain de la Nation sur l'expression démocratique des citoyens libres, même si l'on peut regretter les lacunes criantes du suffrage censitaire, de l'esclavage, de l'exclusion des femmes.

Ainsi naît par la force des armes le concept de liberté.

La Révolution de 1848 instaurera, hélas pour peu de temps, le suffrage universel pour les hommes, notre Frère Victor Schoëlcher fera voter l'abolition de l'esclavage, Fourier ou notre Frère Proudhon jetteront les bases de la mutualisation de la protection sociale ; quelques années auparavant, le Frère Guizot, protestant, a instauré l'enseignement primaire communal sans grand moyen et contrôlé par le curé.

Ainsi de la sagesse de francs-maçons et d'utopistes naît le concept d'égalité.

Malgré les contraintes sociales imposées par l'industrialisation et le conflit de 1870, l'apport idéologique de la Commune de Paris paraît déterminant dans l'avancée de l'idée Républicaine contre le conservatisme clérical toujours vivace. Certes, la République est instaurée à une voix de majorité, mais les lois scolaires de Jules Ferry installent l'idéal progressiste laïque et aboutissent à la loi de 1905 de laïcisation de l'État. L'institution de la Fête Nationale, commémorant la fête de la Fédération du 14 Juillet 1790 symbolise ces avancées. L'action pacifiste et l'internationalisme de nombreux frères ne sauront empêcher le capitalisme dominant l'économie de dévoyer le concept de *Nation* et de droit au sol en un patriotisme nationaliste exacerbé, déclencheur du premier conflit mondial.

Les combattants sortis de l'enfer de la FORCE des armes en exalteront le concept de Fraternité.

Ce nouveau concept permettra l'émergence des premiers réseaux d'une économie alternative, l'économie sociale, et de la généralisation progressive du droit individuel à la protection sociale. La lutte contre le nazisme et son éradication, unissant toutes les idéologies démocratiques, généreront pour la première fois, une refondation républicaine dans le « Programme du Conseil National de la Résistance » qui l'inscrit dans une fraternité des peuples d'Europe. Elle se décline pour l'Instruction publique devenue Éducation Nationale, dans le *Plan Langevin-Wallon*. Cette refondation est placée sous l'égide de la Laïcité inscrite pour la première fois dans la Constitution de la IVe République.

Ainsi des affrontements de la FORCE et de la SAGESSE est issue la trilogie de la devise républicaine « Liberté. Égalité, Fraternité » ; de la conjonction de la FORCE et de la SAGESSE naît la BEAUTÉ du concept républicain achevé de Laïcité.

Il paraît indispensable de rappeler ce cheminement, son aboutissement et l'intangibilité du concept de Laïcité, lorsque le Président de la République déclare que : « Dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance ».

Cette notion capitale du concept constitutionnel de laïcité, fondateur de la République doit nous faire reconsidérer la notion de Patrie et de droit au sol dans la Communauté Européenne. Une nouvelle pratique de l'idée fondatrice de Nation se construira à travers le respect absolu des autres et de

soi-même dans l'espace commun européen. C'est aussi le devoir de l'École de la République de former ses élèves à cette Fraternité européenne.

2 - Considérons le cadre Sociétal actuel dans la perspective du Développement Durable.

La mondialisation de l'économie de marché nous rend totalement dépendants de la recherche du profit à tout prix. Les événements récents montrent à l'évidence l'indifférence des marchés financiers à la réalité économique et sociale de terrain, voire l'incapacité des pouvoirs politiques à les contrôler. Ces dérèglements présagent-ils un cataclysme économique ?

Nous sommes loin des vertus de l'École de la République, mais nous devons nous interroger :

- > n'est-ce pas l'École de la République qui a formé, grâce à l'ascenseur social, ceux qui font fonctionner, aujourd'hui, ces systèmes aberrants?
- Pourquoi ont-ils oublié la force morale des enseignements scolaires ?

L'injustice sociale engendre le mépris des défavorisés ou de ceux que la réussite oublie. Leur désespérance n'a d'autre exutoire que la violence contre leur représentation de l'ordre établi : la Police ou l'École.

Nos institutions d'économie sociale sont de plus en plus sollicitées par l'élargissement des besoins du champ social dans son mal-être et le manque d'anticipation des prospectives sociologiques (allongement de la durée de la vie : progrès de la médecine, déplacement des qualifications et mobilité professionnelle...). Elles sont aussi de plus en plus contraintes par la concurrence du marché économique capitaliste dans ses niches « rentables ».

- L'École de la République, garante de l'égalité des chances, a-t-elle abdiqué devant sa mission ou doit-elle réorienter ses moyens pour que la Sagesse des pratiques ramène la cohésion sociale?
- Notre Environnement se dégrade à un rythme accéléré car nous refusons de maîtriser nos aspirations à consommer sans retenue et sans discernement.
- L'École de la République occulte-t-elle la Culture artistique et la Culture scientifique de ses enseignements pour nous rendre aveugles et sourds aux équilibres écologiques ?

Certes, ces constats peuvent paraître pessimistes, mais rassurons-nous. L'École de la République n'a pas abdiqué. Elle ne peut cependant lutter contre la monopolisation de la distribution de l'information, source du savoir, devenue

pour l'économie capitaliste source de conformation des esprits à la consommation sans discernement et donc de profits sans limite. Nous devons nous engager résolument pour que les citoyens se réapproprient les moyens de contrôle de la qualité et de la pertinence de l'information diffusée. L'instituteur retrouvera alors sa pleine fonction d'organisation de la confrontation des informations pour la formation de l'esprit critique du Citoyen.

3 - Comment l'École de la République peut-elle s'inscrire dans une prospective d'éducation au *développement durable*?

« Le développement durable, c'est le développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs¹². »

Trois missions peuvent être assignées à l'École de la République pour répondre à cette définition en se combinant harmonieusement dans la formation initiale et continue :

- enseigner un savoir-faire économique ;
- générer dans les comportements un savoir-être social;
- promouvoir un savoir-devenir environnemental.

S'approprier un savoir-faire économique

C'est intégrer en soi la curiosité constante pour l'innovation et l'assimilation sociétale du Progrès. Cet apprentissage exige l'acquisition des savoirs de base : lire, écrire et compter en maîtrisant les outils d'aujourd'hui (informatique) dans leurs constantes évolutions. Il inclut principalement une formation précoce et continue au décryptage de l'image et du son principaux vecteurs de l'information actuelle mais aussi une initiation culturelle philosophique et scientifique généralisée qui conduise à une hiérarchisation critique de ses sources et de leurs contenus.

Le champ d'activités formatrices doit s'ouvrir à une coopération, à tous les niveaux avec les entreprises et organismes de recherche dans leur diversité. La compréhension des mécanismes économiques ne peut se limiter au système monopolistique actuel. L'École de la République doit inclure très tôt la pratique coopérative, la mutualisation de l'information, la gestion associative pour former un *Citoyen libre de ses choix*.

¹² Rapport Brundland fondateur du concept - 1987

S'approprier un savoir-être social

C'est retrouver d'abord les valeurs morales qui sacralisent à nouveau l'espace scolaire et universitaire laïque, espace de respect mutuel par excellence, espace d'exclusion du «paraître» sans relancer la querelle du voile islamique!

C'est acquérir dans un espace protégé les moyens d'une lecture critique de tous les vecteurs du savoir.

C'est associer parents et adultes, dans le cadre de *l'éducation populaire*, à la pratique de la coéducation pour former un *citoyen responsable de ses actes*.

S'approprier un savoir-devenir environnemental

C'est, à travers les structures de démocratie participative, comprendre et mettre en place son cadre de vie écologique en coopérant dans des échanges et projets de développement – y compris internationaux – pour s'ouvrir à la mondialisation raisonnée et devenir un citoyen solidaire du développement planétaire.

Ces quelques utopies n'ont d'autre ambition que de conforter l'École de la République dans sa mission de formation de citoyens libres, responsables et solidaires du monde de demain qui honoreront ce précepte de Jean Jaurès :

« Il n'y a pas de vérité sacrée, c'est-à-dire interdite à la pleine investigation de l'Homme (...) ce qu'il y a de plus grand dans le monde, c'est la liberté souveraine de l'esprit. »

0

3 – Auteurs d'articles, conférenciers et experts entendus, point de vue de représentants des personnels

Auteurs d'articles, conférenciers et experts

BENTOLILA Alain Professeur à Paris 5-Sorbonne

BINDER Catherine FCPE Côte d'Armor

BOUCHARD Pascal Journaliste

DELAHAYE Jean-Paul Inspecteur Général de l'Education nationale DURPAIRE Jean-Louis Inspecteur Général de l'Education nationale

DUTERCQ Yves Chercheur en sciences de l'éducation
ESCOBAR Yvon Secrétaire Général PEEP IIe de France
FAVEY Eric Secrétaire National de la Ligue de l'Enseignement
FITOUSSI Muriel Journaliste, Co-Auteur de Main basse sur l'École publique
FORESTIER Christian Ancien Président du Haut Comité de l'Evaluation de l'école

GONTHIER Patrick Fédération UNSA Éducation

GUITTET Philippe Secrétaire Général du SNPDEN (chefs d'établissement)
KHALDI Eddy Syndicaliste, Co-Auteur de Main basse sur l'École publique

LUCET Catherine Présidente de Nathan-Bordas

MAGINOT Pascal FCPE Lille

MEIRIEU Philippe Sociologue de l'Education MEURET Denis Sociologue de l'Education

MICHEL Alain Inspecteur Général de l'Éducation Nationale

MONS Nathalie Sociologue de l'Education

MONTAGNER Hubert Chrono-biologiste - ancien directeur à l'INSERM

PARADEISE Catherine Sociologue - Professeur des Universités

PELISSIER Fanny Professeur des Ecoles

de PERETTI André Inspecteur Général de l'Education nationale

PRYOR Dr Patricia Pédiatre

TESTU François Chrono-psychologue Professeur des Universités

TOMEI Samuel Docteur en histoire contemporaine

VAN ZANTEN Agnès Sociologue de l'Education

Représentants des personnels

ADAM Denis SEP (Syndicat de l'Éducation Populaire)

BENTZ Luc Fédération UNSA Éducation

CHEVALIER Christian SE UNSA

GONTHIER Patrick Fédération UNSA Éducation

GUITTET Philippe SNPDEN (Syndicat National des Personnels de Direction)

KREPPER Claire SE UNSA

La Fédération FSU et ses syndicats nationaux ont été invités mais un rendez-vous commun n'a pu être finalisé.

4 – Thèmes traités

Les oubliés de l'école

Quel avenir pour le collège ?

Culture scolaire et culture des jeunes

Le collège unique et l'échec scolaire

L'école dont rêvent les parents

Culture scolaire et culture des jeunes

La nécessaire refondation du collège

La gouvernance du système éducatif

Quel avenir pour le collège ?

L'école et le développement de l'enfant

Parcours et acquis des élèves

Le regard d'un praticien

Les rythmes scolaires

La carte et l'échec scolaires

5 - Travaux de Loges

L'Ecole de la République

L'école est-elle toujours républicaine ?

L'enseignant du futur : hussard noir ou professionnel de

l'éducation

L'école en procès

L'école et les valeurs républicaines

A. Finkielkraut

J L, IA – IPR

A. de Peretti et

C. Binder

D. Morfouace

C. Binder - E. Favey

0



www.godf.org www.ecole-republicaine-du-futur.org

Publication du Grand Orient de France

16 rue Cadet - 75009 Paris

Editeur délégué: Conform édition N° 978-2-917075

www.conform-edition.com

Imprimé en France N° ISBN 978-2-917075-12-8